

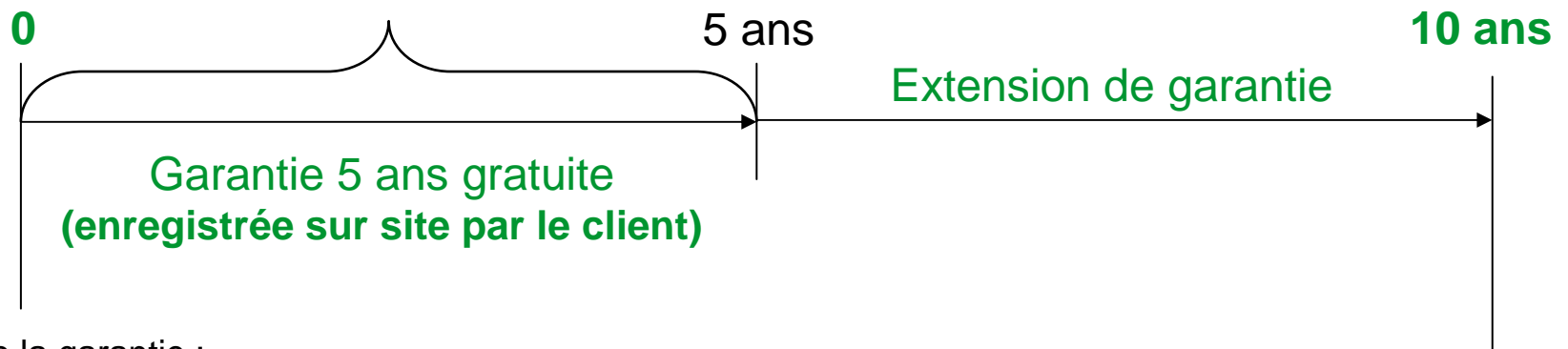
# Onduleurs SunEzy

## Extension de garantie à 10 ans

- L'extension de la garantie à 10 ans se commande comme un produit :
  - soit auprès du correspondant ADV (Clients directs)
  - soit chez un Distributeur
- Une référence par type d'onduleur :
  - PVS10ANS2000
  - PVS10ANS2800
  - PVS10ANS3000
  - PVS10ANS400E
  - PVS10ANS4000
  - PVS10ANS600E

# Durée

Achat possible de l'extension à 10 ans uniquement pendant les 5 premières années



Début de la garantie :  
date de **fabrication**  
(code date)

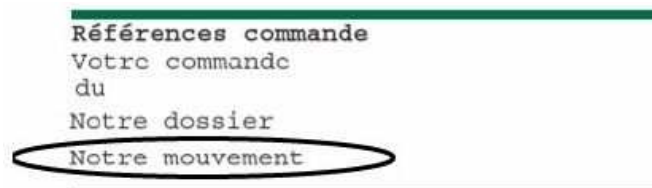
Fin de la  
garantie

## Procédure

- Le Client ou le Distributeur qui commande une extension à 10 ans reçoit un e-mail de Schneider (après A.R. et facture) , puis :
  - Soit il a déjà enregistré l'onduleur à la garantie 5 ans :  
il envoie le N°série + N°mouvement par retour de mail



sur l'onduleur



sur A.R. ou facture

- Soit il n'a pas encore enregistré son onduleur à la garantie 5 ans :  
il se connecte à [www.sunezygarantie.schneider-electric.fr](http://www.sunezygarantie.schneider-electric.fr)  
et suit la procédure
- Il reçoit une confirmation par e-mail

*Si le client rencontre des difficultés sur le site d'enregistrement  
il doit envoyer un e-mail à [FR-photovoltaïque-garantie@fr.schneider-electric.com](mailto:FR-photovoltaïque-garantie@fr.schneider-electric.com)  
en précisant le numéro de série de son onduleur*